

## **Principales recommandations des gouvernements locaux et régionaux vers Habitat III**

**AVRIL 2016**

- I. Contexte : La situation des gouvernements locaux**
- II. Dans l'esprit d'Habitat II**
- III. Un agenda unique et universel**
- IV. Les liens entre l'agenda 2030 et le nouvel agenda urbain**
- V. Les principales pierres angulaires de l'agenda urbain : les coalitions locales, moteurs du développement durable**
- VI. Un siège à la table internationale**

### **I. Contexte : La situation des gouvernements locaux**

Le monde est non seulement confronté à une rapide urbanisation, mais également à une fragilité croissante des établissements humains, due aux changements climatiques, à l'appropriation des sols, ou encore aux catastrophes naturelles et causées par l'homme, notamment les conflits armés, qui poussent des milliers de personnes à quitter leur domicile. Les effets des crises financières et économiques, les changements des modèles de production, la hausse du chômage et l'accentuation des inégalités sont également autant de facteurs influant sur les modes de vie urbains dans le monde entier.

Les villes représentent un immense potentiel en tant que moteurs de la croissance et du développement. Néanmoins, nombre de villes et de gouvernements locaux sont confrontés à des défis d'envergure: la gouvernance et la démocratie sont de plus en plus complexes, alors que les populations en plein essor se sentent éloignées des processus de prises de décisions ; les infrastructures sont souvent vieillissantes et en mauvais état ; les transports publics sont limités ; les emplois et les moyens de subsistance sont insuffisants ; et les ressources et capacités sont souvent inadaptées aux nécessités locales.

Les gouvernements locaux et régionaux se trouvent en première ligne quand il s'agit d'aborder ces problèmes au quotidien et ils jouent un rôle fondamental pour garantir la sécurité, les moyens de subsistance et le bien-être de leurs communautés. Toutefois, il n'est pas rare que les politiques à l'échelle nationale, régionale ou mondiale ne prennent pas suffisamment en considération les contextes locaux.

Les accords signés en 2015 pour établir les Objectifs du développement durable (ODD), le Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA, selon l'acronyme anglais) et les engagements pris sur le changement climatique lors de la COP21 marquent un moment historique et l'opportunité d'un changement mondial. Le nouvel agenda

urbain devra compléter ce processus et mettre en place des mécanismes permettant aux gouvernements locaux d'être contributeurs à part entière, notamment en créant un environnement multi-niveaux favorable à la décentralisation et une gouvernance multi-partenariats qui garantisse une meilleure utilisation des compétences et des ressources à tous les niveaux.

## II. Dans l'esprit d'Habitat II

Habitat III devra s'appuyer sur les éléments fondamentaux d'Habitat II (1996). En effet, le Programme d'Habitat avait reconnu les autorités locales comme les « **partenaires les plus proches** » avec un « **rôle essentiel** » à jouer pour la mise en œuvre du **Programme d'Habitat** (*Déclaration d'Istanbul*, paragraphe 12). En outre, l'article 102 du Programme d'Habitat affirme que « Les municipalités peuvent contribuer efficacement à l'édification d'établissements humains viables, équitables et durables car ce sont elles qui sont les plus proches de la population. **Les gouvernements doivent reconnaître le rôle crucial des autorités locales pour ce qui est de fournir des services et de donner aux gens des moyens d'agir en vue d'assurer le développement économique et le bien-être social de leurs communautés.** »

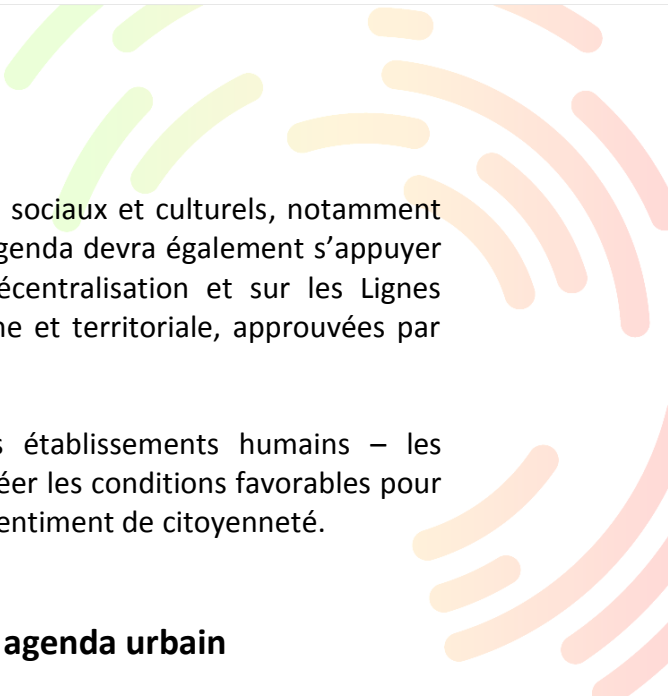
Les Etats membres ont reconnu en 1996 qu'il était possible de parvenir à des établissements humains durables par le biais d'une **décentralisation effective des responsabilités**, de la gestion des politiques, du pouvoir décisionnel et de ressources suffisantes au profit des autorités locales, qui sont les plus proches de leurs administrés et les représentent le mieux (article 177).

Nous appelons les gouvernements nationaux à « intensifier leur coopération avec les associations et les réseaux d'autorités locales, les organisations non gouvernementales, les organismes bénévoles et les organisations communautaires ainsi qu'avec les secteurs privé et coopératif, pour assurer un logement convenable pour tous et un développement durable des établissements humains » (art. 211 (d) du Programme d'Habitat).

## III. Un agenda unique et universel

Le résultat d'Habitat III, le nouvel agenda urbain, devra être universel. Les recommandations politiques et les solutions proposées devront prendre en considération un large éventail de situations, cultures et contextes différents. Il n'est pas possible d'adopter une approche unique pour tous.

Habitat III doit au contraire encourager une approche holistique de l'agenda urbain, en évitant les approches sectorielles ou segmentées. Le nouvel agenda urbain devra œuvrer à la réalisation des ODD, des engagements de la COP21 sur le changement climatique, du Cadre de Sendai pour la prévention des risques de catastrophes et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur les financements pour le développement. Il devra s'inspirer des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Pactes internationaux signés en 1966, l'un relatif aux droits civils et



politiques, et l'autre relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, notamment au droit à un niveau de vie suffisant. Par ailleurs, l'agenda devra également s'appuyer sur les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et sur les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, approuvées par l'ONU.

Le *nouvel agenda urbain* doit englober tous les établissements humains – les territoires et les espaces où les gens vivent - pour créer les conditions favorables pour générer des moyens de subsistance suffisants et un sentiment de citoyenneté.

#### **IV. Les liens entre l'agenda 2030 et le nouvel agenda urbain**

L'agenda d'Habitat III doit être orienté vers l'action, s'appuyer sur la réalisation et la mise en œuvre locale des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et les renforcer, en prêtant une attention particulière aux questions de gouvernance et de finances locales qui ne sont pas pertinemment reflétées dans l'agenda 2030 et, plus spécifiquement, dans l'Objectif 11.

Le nouvel agenda urbain doit aller au-delà des solutions techniques et sectorielles ; il doit poser les jalons de structures de gouvernance et de gestion tournées vers des mécanismes de prise de décision participatives et inclusives et servant de fondements à des villes et des établissements humains résilients, inclusifs, sûrs et durables (Objectif 11).

Renforcer la gouvernance du bas vers le haut et développer de nouvelles collaborations entre les gouvernements à tous les échelons, ainsi qu'avec la société civile, le secteur privé et les citoyens, seront deux facteurs essentiels pour garantir un développement urbain effectif et adapté, et des institutions efficaces et responsables dans tous les établissements humains (Objectif 16).

Habitat III servira de point de convergence aux gouvernements locaux et régionaux qui se préparent à mettre en œuvre les 17 Objectifs étroitement liés, et en particulier l'Objectif 11. Tous les ODD ont une dimension locale essentielle à leur réalisation. En tant que dirigeants politiques, forts du mandat direct reçu de nos citoyens, nous avons la responsabilité de contribuer à la réalisation de tous les ODD.

## **V. Les principales pierres angulaires de l'agenda urbain : les coalitions locales, moteurs du développement durable**

Les gouvernements locaux et régionaux sont les mieux placés pour faire avancer le nouvel agenda urbain, en plaçant les personnes et les droits humains au cœur de l'agenda du développement.

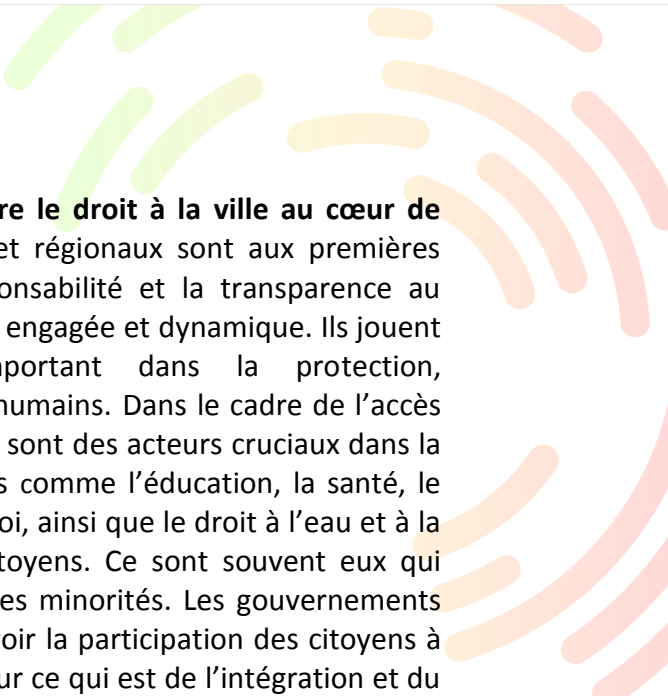
Pour endosser ce rôle, nous proposons d'agir dans **sept domaines** :

**1. Construire un gouvernement local et régional fort et redevable pour conduire un développement durable et inclusif** : les élus locaux sont bien placés pour développer et tester de nouveaux modèles de gouvernance, notamment participatifs, dans les zones métropolitaines en expansion, les villes intermédiaires et les petites villes pour garantir une appropriation démocratique et une vision collective du développement local.

Les gouvernements locaux et régionaux sont des partenaires stratégiques des gouvernements nationaux pour mettre en place des réseaux nationaux de villes puissants et un développement territorial plus équilibré.

Les politiques nationales urbaines et territoriales et une décentralisation effective devraient être les piliers d'un cadre de gouvernance multi-niveaux adapté, fondé sur le respect des principes de subsidiarité et la reconnaissance de l'autonomie locale. Les politiques nationales devraient porter une attention particulière à la promotion d'un développement territorial équilibré et à la création de relation entre zones urbaines et rurales équitables, ainsi qu'à l'intégration des régions, des petites villes et des zones rurales dans des réseaux territoriaux plus vastes, en renforçant leurs liens avec les villes intermédiaires. Le rôle de ces dernières comme plateformes pour le développement régional et au cœur de corridors émergents devraient faire l'objet d'une reconnaissance accrue, de même que le rôle des métropoles et des grandes-villes qui ont besoin d'avoir accès aux leviers du développement métropolitain, en particulier au développement économique.

**2. Renforcer la planification stratégique pour garantir une vision pertinente du développement de la ville et des installations humaines** : des politiques et une planification intégrée flexible, renforçant la participation et l'appropriation par les communautés locales, et mobilisant le soutien de différents niveaux de gouvernements et partenaires stratégiques pour aider les villes à s'adapter plus rapidement à un contexte social, économique, environnemental et culturel changeant. Les gouvernements locaux doivent se voir déléguer les capacités et octroyer les ressources et les informations nécessaires pour jouer un rôle accru dans la régulation du tissu urbain, à travers de la mise en œuvre de politiques sociales, du droit au logement, de la sécurité foncière, de la planification du développement et de l'utilisation des terres. La garantie de l'accès universel à des services publics de qualité et à des infrastructures résilientes doit également être au cœur du nouvel agenda urbain.



**3. Renouveler le contrat social et mettre le droit à la ville au cœur de l'agenda urbain :** les gouvernements locaux et régionaux sont aux premières lignes pour renforcer la démocratie, la responsabilité et la transparence au niveau local, et pour soutenir une société civile engagée et dynamique. Ils jouent également un rôle particulièrement important dans la protection, l'accomplissement et la promotion des droits humains. Dans le cadre de l'accès aux services publics, les gouvernements locaux sont des acteurs cruciaux dans la promotion et la protection des droits humains comme l'éducation, la santé, le logement, l'environnement et le respect de la loi, ainsi que le droit à l'eau et à la culture, du fait de leur proximité avec les citoyens. Ce sont souvent eux qui préviennent les discriminations à l'encontre des minorités. Les gouvernements locaux ont une place privilégiée pour promouvoir la participation des citoyens à la gestion des affaires locales, en particulier pour ce qui est de l'intégration et du renforcement de la capacité d'action des femmes dans la vie publique locale. Ils peuvent aussi faciliter la participation des jeunes, des minorités, des immigrants, des migrants et autres groupes marginalisés.

En soutenant un débat démocratique et un dialogue multi-acteurs, les gouvernements locaux et régionaux doivent définir et mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour lutter contre les différentes formes d'exclusion et réduire les inégalités. Les politiques visant à l'amélioration des bidonvilles et du droit au logement, pour réduire la violence et les discriminations sont essentielles pour lutter contre le développement de villes fragmentées. Le droit à la ville, comme approche intersectorielle, devrait traverser toutes les dimensions du nouvel agenda urbain, pour faire de la ville un Bien Commun pour tous, partageant les ressources et les bénéfices de la vie urbaine, et reposant sur les principes d'équité, de démocratie, de durabilité et de subsidiarité.

**4. Ouvrir le potentiel des territoires en adoptant des politiques locales économiques et environnementales protégeant notre planète :** les gouvernements locaux et régionaux doivent mobiliser les acteurs locaux et saisir les opportunités dans les villes et régions pour dynamiser le développement économique et renforcer la durabilité environnementale. De nombreuses villes et régions prennent des initiatives – comme le Pacte des Maires – pour réduire leurs empreintes environnementales et les émissions de gaz à effet de serre, pour réduire la consommation d'énergie, la dépendance aux énergies fossiles, promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et préserver leur viabilité environnementale et leur biodiversité. Les gouvernements infranationaux sont de plus en plus impliqués dans la définition et la mise en œuvre de politiques locales de développement économique. Des politiques renforcées en matière de développement économique et de protection de l'environnement au niveau local, une meilleure utilisation des nouvelles technologies et des initiatives culturelles, pour des villes plus innovantes et créatives peuvent permettre de développer de nouveaux modèles de production et de consommation. Des politiques locales inclusives devraient reposer sur la création d'emplois décents et reconnaître le secteur informel qui caractérise le développement urbain dans nombre de villes, comme un moyen historique et légitime de la production

urbaine. Les gouvernements locaux sont appelés à tenir un rôle plus actif dans la définition et la mise en œuvre du développement de villes prospères, dynamiques et inclusives.

**5. Repenser les systèmes de financements locaux afin de rendre les villes durables** : les gouvernements locaux doivent avoir accès aux financements adéquats afin de remplir leur mandat. La décentralisation fiscale et la garantie d'accès à des revenus propres représentent les fondements d'une décentralisation effective et réussie, et d'un système de gouvernance multi-niveaux fonctionnant correctement. Il faudrait mener des efforts particuliers pour garantir aux gouvernements locaux un pourcentage minimum d'au moins 20% des ressources nationales. Les politiques fiscales infranationales (revenus et transferts locaux, associés à des mécanismes d'égalisation) devraient garantir aux gouvernements locaux et régionaux les moyens d'assumer leurs responsabilités et de répondre aux demandes des citoyens. Les gouvernements locaux devraient ainsi être consolidés grâce à des compétences fiscales adéquates, leur permettant de mobiliser une partie des ressources générées dans leur propre territoire, par le biais d'un système d'imposition diversifié et de mécanismes de capture de la valeur ajoutée. Les politiques nationales, quant à elles, devraient faciliter l'accès des gouvernements infranationaux aux emprunts responsables, ainsi qu'aux financements privés par le biais de mécanismes appropriés tels que les obligations, les prêts ou les partenariats public-privé. L'accès aux financements pour le climat devrait également être facilité. En ce sens, il sera probablement nécessaire de lancer d'importantes réformes afin d'ajuster le cadre légal.

**6. Renforcer les capacités des gouvernements locaux et régionaux pour la gestion des crises et des risques de catastrophes** : les zones vulnérables aux crises représentent un grand défi pour le nouvel agenda urbain. Par leur proximité et leur légitimité, les gouvernements locaux et régionaux se trouvent en première ligne lorsqu'une crise survient. Ils peuvent contribuer à la gestion des crises par des actions appropriées permettant d'assurer la continuité entre les secours d'urgence et la planification de la reconstruction en vue d'un développement durable. Avec le soutien de la communauté internationale, ils peuvent soutenir les processus de réconciliation dans les pays régulièrement touchés par des conflits, ainsi que l'accès aux services essentiels, et ils peuvent aider à évaluer et planifier les risques et le degré de vulnérabilité, renforçant ainsi le développement de territoires résilients.

**7. «Renforcer l'esprit de solidarité»** : les gouvernements locaux et régionaux s'engagent à renforcer leur héritage en termes de coopération décentralisée et de solidarité internationale. Par le biais de cette coopération, les liens entre les gouvernements locaux et régionaux sont consolidés et les citoyens retrouvent un socle commun de valeurs et sont plus à même de comprendre l'importance de la paix, de la dignité humaine et du respect mutuel. Les gouvernements locaux et régionaux devraient partager leur savoir-faire sur les façons d'aborder les défis mondiaux (changement climatique, renforcement de la paix, coopération au service du développement) et de gérer les impacts des phénomènes mondiaux à l'échelle locale (intégration des migrants, atténuation

des conséquences de la mondialisation de l'économie au niveau local, promotion de la coopération culturelle).

## VI. Un siège à la table internationale

Reconnues dans le Rapport Cardoso de 2004, « Les autorités locales jouent un rôle de plus en plus important dans les débats politiques des Nations Unies et dans la réalisation des objectifs mondiaux ; elles sont des partenaires clés pour les Nations Unies mais ne sont pas des acteurs non-gouvernementaux. » Malgré d'importantes étapes franchies lors des récents processus politiques, une plus grande inclusion structurelle des gouvernements locaux et régionaux dans les mécanismes mondiaux reste nécessaire.

Le nouveau paradigme d'un monde en urbanisation croissante appelle à un partenariat renforcé entre les gouvernements locaux et la communauté internationale, partenariat qui devrait se caractériser par des consultations et un processus de prise de décisions inclusif.

Afin que cet important groupe d'acteurs contribue pleinement au succès de la politique mondiale, ce partenariat doit être formalisé par un siège à la table où se définissent ces politiques.

Nous souhaiterions proposer les actions concrètes suivantes :

1. Nous unissant à l'appel d'autres partenaires d'ONU-Habitat, nous appelons également à une **décennie de l'urbanisation durable**, fondée sur un programme d'action commun.
2. Les gouvernements locaux doivent être reconnus comme partenaires à part entière des gouvernements centraux pour la définition, l'orientation et la réalisation du nouvel agenda urbain.
3. **Un mécanisme renouvelé de gouvernance mondiale post-Habitat III.** Ce mécanisme pourrait inclure la création d'une unité de liaison d'élus locaux, un comité de gouvernements locaux et régionaux en lien avec l'ECOSOC, ou une agence de l'ONU qui se dédierait au développement local et aux questions urbaines, rassemblant des partenaires des Etats non membres et suivant le modèle de l'Organisation internationale du travail.
4. Définition d'un **programme d'action post-Habitat III.** Les gouvernements locaux s'engagent à garantir un héritage tangible et applicable pour Habitat III. Nous appelons les Etats membres, les institutions de l'ONU et les institutions internationales, la société civile et les experts à définir une feuille de route commune, se fondant sur les initiatives existantes, en lien avec les agendas 2030, climat, AAAA et

Sendai, afin d'assurer la mise en œuvre à l'échelle locale, nationale et mondiale.

5. Nous appelons à **un processus de suivi inclusif et participatif qui soutienne le recueil des données urbaines**, s'appuie sur les initiatives lancées par les gouvernements locaux, régionaux, leurs associations et les agences de l'ONU (comme les Observatoires urbains d'ONU Habitat, les Observatoires mondiaux sur la démocratie locale, sur les finances locales, sur l'inclusion sociale, le Registre Carbonn sur le climat, le Pacte des Maires et le Partenariat mondial sur les données du développement durable), et soutienne les initiatives complémentaires.
6. Nous appelons à l'établissement de **coalitions locales, nationales et régionales** afin de réaliser le nouvel agenda urbain.

Les gouvernements locaux s'engagent à pleinement contribuer au nouvel agenda urbain et mobilisent les dirigeants locaux et régionaux, ainsi que leurs organisations, pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 grâce à un solide agenda urbain mondial et des partenariats renouvelés et consolidés à l'échelle locale, nationale et régionale.

